

COMMUNE DE MONTDOUMERC
(Lot)

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Montdoumerc
dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie de Montdoumerc sur convocation de Monsieur Jean-Paul BERG, Maire.

Présents : M. Mmes. Jean-Paul BERG, Thierry FRABEL, Nadine LAVIALE, Robert BONAL, Monique COSTE, Michèle CUBAYNES, Joany POULINGUE, Hélène BOISSEL, Yoan LAGARRIGUE, Romain BLANCHOU, Angélique GARRON.

Absents :

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Madame Francine MOUZON représentée par Madame Nadine LAVIALE, Monsieur Gilles CALMELS représenté par Monsieur Thierry FRABEL, Sandrine FOURES représentée par Monsieur Jean-Paul BERG et Madame Cécile COURSON représentée par Monsieur Robert BONAL.

Soit :

Pour les délibérations 2-1 à 2-2 : 14 votants ;

Pour les délibérations suivantes : 15 votants (Madame Hélène BOISSEL arrive au Conseil)

Secrétaire de séance : Madame Monique COSTE.

Madame Monique COSTE est désignée secrétaire de séance.

1 - Ordre du jour :

Délibérations :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du dernier compte rendu,
- Vote des subventions aux associations,
- Vote des taux d'imposition,
- Vote du Budget Principal 2026,
- Vote du Budget annexe 2026 « Complexe rural de Montdoumerc »,
- Participation voyages scolaire,
- Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs,
- Motion pour la sauvegarde des écoles en milieu rural.

Informations :

- Divers.

2 - Délibérations du Conseil :

2-1/ DÉLIBÉRATION 042/2026 : Nomination d'un secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal,

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L 2121-15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de ce jour.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de nommer Madame Monique COSTE secrétaire de séance.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour : 14
 Contre : 0
 Abstention : 0

2-2/ DÉLIBÉRATION 043/2026 : Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 08 avril 2026 :

Le Conseil Municipal,

Il s'agit d'approuver, avec ou sans observations, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 08 avril 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 08 avril 2026.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour : 14
 Contre : 0
 Abstention : 0

2-3/ DÉLIBÉRATION 044/2026 : Subventions aux associations :

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2026 aux associations et autres organismes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions ci-annexées et d'inscrire la dépense au budget primitif de 2026 au compte 65748 pour un montant de 8 900,00 €.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

SUBVENTIONS	RÉALISATIONS - CFU 2025	PROPOSIT ° BP 2026	VOTE BP 2026
ASS DU LEORE parents élèves	700,00	700,00	700,00
ASSO agréée Peche Protection milieu	50,00	0,00	0,00
ASSOC MARPA Montdoumerc	100,00	100,00	100,00
Association PERRICAU L	250,00	250,00	250,00
CHAMBRE DES METIERS	80,00	0,00	0,00
CLUB AMITIÉ MONTDUMERC	800,00	800,00	800,00
Subvention exceptionnelle (participation sono)		600,00	600,00
COMITÉ ANIMATION MONTDUMERC	3 000,00	3 000,00	3 000,00
COMITÉ DES FÊTES ST GENIES	200,00	300,00	300,00
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	1 600,00	1 600,00	1 600,00
SOCIÉTÉ DE CHASSE DE MONTDUMERC	200,00	200,00	200,00
FOOTBALL CLUB LALBENQUE FONTANES	300,00	350,00	350,00
FNACA	90,00	100,00	100,00
LALBENQUE MULTI SPORTS	100,00	100,00	100,00
LES RESTAURANTS DU CŒUR	100,00	100,00	100,00
LUTTE CONTRE LE CANCER	100,00	100,00	100,00
MONTDOU COUD	400,00	400,00	400,00
MUSÉE DE LA RÉSISTANCE	50,00	0,00	0,00
MUTUELLE COUP DUR	0,00	50,00	50,00
REFUGE CANIN LOTOIS	100,00	100,00	100,00
Club des Echec	0,00	50,00	50,00
TOTAL SUBVENTIONS 2023	8 220,00	8 900,00	8 900,00

Pour : 15
 Contre : 0
 Abstention : 0

2-4/ DÉLIBÉRATION 045/2026 : Fixation des taux d'imposition pour 2026 :

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026,

Vu le Code Général des impôts, et notamment les articles 1679 et 1407 et suivants, et 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2026 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **de maintenir** les taux d'imposition en 2026 par rapport à ceux de 2025 et de les porter à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **30,93 %**,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **47,70 %**,
- Taxe Habitation résidences secondaires (THRS) : **8,44 %**,
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : **18,37 %**.

- **de charger Monsieur le Maire** de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

2-5/ DÉLIBÉRATION 046/2026 : Vote du Budget Principal 2026 :

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire présente les propositions pour le budget 2026 de la commune qui s'équilibre comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
<i>Section de Fonctionnement</i>	518 876,55 €	518 876,55 €
<i>Section d'Investissement</i>	337 198,42 €	337 198,42 €
TOTAL	856 074,97 €	856 074,97 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le **vote** du budget principal 2026.

Une note synthétique sur les informations financières de l'exercice 2026 sera annexée à cette délibération.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

2-6/ DÉLIBÉRATION 047/2026 : Vote du Budget Annexe 2026 – « Complexe rural de Montdoumerc » :

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire présente les propositions pour le budget annexe 2026 « Complexe rural de Montdoumerc » de la commune qui s'équilibre comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
<i>Section de Fonctionnement</i>	33 845,55 €	33 845,55 €
<i>Section d'Investissement</i>	81 218,00 €	81 218,00 €
TOTAL	115 063,55 €	115 063,55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le vote du budget annexe « Complexe rural de Montdoumerc » 2026.

Une note synthétique sur les informations financières de l'exercice 2026 sera annexée à cette délibération.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

2-7/ DÉLIBÉRATION 048/2026 : Participation financière voyage scolaire à Venise – Classe de 4^{ème} et 3^{ème} – Collège Sainte-Thérèse :

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire informe que 4 enfants de la commune sont inscrits au voyage scolaire à Venise qui a eu lieu du 12 au 17 avril 2026 organisé par le collège Sainte-Thérèse à Lalbenque. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser** une participation de 30,00 € par enfant qui sera versée (après vérification de leur participation au voyage) aux parents qui en ont fait la demande, des enfants suivants :

- BOUZERAND Olivia,
- FEAU Quentin,
- LANDELLE Habibi,
- STEICHEN Ethan,

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

2-8/ DÉLIBÉRATION 049/2026 : Participation financière voyage scolaire à Najac – Classe de 6^{ème} et 5^{ème} – Collège Sainte-Thérèse :

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire informe que 9 enfants de la commune sont inscrits au voyage scolaire à Najac qui a eu lieu du 13 au 17 avril 2026 organisé par le collège Sainte-Thérèse à Lalbenque. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser** une participation de 30,00 € par enfant qui sera versée (après vérification de leur participation au voyage) aux parents qui en ont fait la demande, des enfants suivants :

- ALIBERT Cléa,
- CLAMARAN Anaëlle,
- ROPP Athanaelle,
- BARTHES Anaïs,
- LAGARRIGUE Jade,
- ROCHIS Louison,
- BARTHES Clémence,
- SELIN Liefie,
- RODRIGUES Zoé

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

2-9/ DÉLIBÉRATION 050/2026 : Participation financière voyage scolaire en Angleterre – Classe de 4^{ème} – Collège Emile Vaysse :

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire informe que 4 enfants de la commune sont inscrits au voyage scolaire en Angleterre qui aura eu lieu du 03 au 08 mai 2026 organisé par le collège Emile Vaysse à Castelnau-Montratrier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une participation de 30,00 € par enfant qui sera versée (après vérification de leur participation au voyage) aux parents qui en ont fait la demande, des enfants suivants :

- FOURES Quentin,
- GILLES Matthis,
- GREGOIRE Clémentine,
- MOURGUES Julia,

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

2-10/ DÉLIBÉRATION 051/2026 : Participation financière voyage scolaire en Normandie, Paris, Oradour-sur-Glane – Classe de 3^{ème} – Collège Emile Vaysse :

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire informe que 5 enfants de la commune sont inscrits au voyage scolaire en Normandie, Paris, Oradour-sur-Glane qui aura eu lieu du 03 au 07 mai 2026 organisé par le collège Emile Vaysse à Castelnau-Montratrier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une participation de 30,00 € par enfant qui sera versée (après vérification de leur participation au voyage) aux parents qui en ont fait la demande, des enfants suivants :

- BARTIER Cassandra,
- BERCE Louis,
- BRUNELLO Leana,
- DELAPLACE Mathis,
- GREGOIRE Valentin.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

2-11/ DÉLIBÉRATION 052/2026 : Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire.

La CCID est composée de 7 membres dans les communes de moins de 2 000 habitants :

- Le maire ou l'adjoint délégué
- 6 commissaires.

Les 6 commissaires et leurs suppléant, en nombre égal, sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil Municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

La CCID se réunit au moins une fois par an. Elle intervient surtout an matière de fiscalité directe locale :

- Elle dresse avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux type retenus pour déterminer la valeur locative des biens

imposables aux impôts directs locaux (article 1503 et 1504 du CGI), détermine la surface pondérée, établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI) et participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI),

- Elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510),
- Elle formule des avis sur les réclamations portant sur une question de fait relative aux taxes locales.

Vu l'article L.2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux à l'établissement d'une liste de contribuables comportant douze noms pour les membres titulaires et douze noms pour les membres suppléants de la commission Communale des Impôts Directs.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, dresse, à l'unanimité des membres présents, la liste de présentation suivante :

Titulaires	Suppléants
ALAUX Maryse	COURSON Cécile
PRUVOST Isabelle	LAGARRIGUE Yoan
FABRE Audrey	SAPATA Josette
FRABEL Thierry	POULINGUE Joany
TEULIERES Bernard	BLANCHOU Romain
LIPA-BERTHOUMIEUX Muriel	FOURES Sandrine
JEANNE William	THYLIS Isabelle
BONAL Robert	LEBARON Philippe
FOURES Jean-Claude	TASTAYRE Aline
CUBAYNES Michèle	VASQUEZ César
LAVIALE Nadine	BARTHES Jérôme
CAMMAS Francis	KAPP Philippe

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

2-12/ DÉLIBÉRATION 053/2026 : Motion pour la sauvegarde des écoles en milieu rural

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il est indispensable de préserver une école de proximité garante d'un enseignement de qualité,

Considérant que l'école représente en milieu rural, un lieu d'échanges entre générations, source de lien social,

Considérant que l'école est, dans nos villages, source de fréquentation des commerces et des services locaux,

Considérant que l'école permet à la collectivité de créer et de pérenniser des emplois de personnels locaux,

Inquiet par la stigmatisation des écoles de villages organisées en RPI pourtant fonctionnels, efficaces et viables, avec l'an dernier encore, pour conséquence la fermeture de 2 écoles rurales celles de Montcléra et de Marilhac sur Célé, ce contre l'avis des élus,

Le Conseil Municipal de la commune de Montdoumerc :

- **Souhaite** attirer l'attention de la population et des instances de décision sur la fragilisation des territoires ruraux qui ne manque pas de se produire lors de la disparition d'écoles publiques rurales,
- **Réaffirme** à soutenir la présence et le maintien de ces écoles, aujourd'hui viables et vivantes, dont la suppression porterait atteinte à la qualité de la vie et des services publics en milieu rural.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

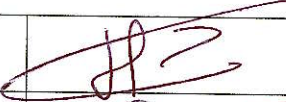
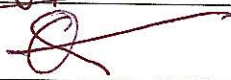
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

3 - Informations :

- Madame Angélique GARRON fait le compte rendu de la réunion d'échange concernant la lutte antivectorielle sur les moustiques tigres qui a eu lieu le 14 avril 2026 au Montat.

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance publique à 23 h 05.

Remarques éventuelles :

Le Maire	Jean-Paul BERC	
La Secrétaire de séance	Monique COSTE	

Date de transmission de l'acte: 09/06/2026

Date de reception de l'AR: 09/06/2026

046-214602021-DE_055_2026-DE

A G E D I